

25 millions. Et c'est une autre chose que nous n'étions pas tenus de faire. Les ententes n'étaient pas périmées, mais nous voulions donner aux provinces Maritimes une occasion de toucher des versements de péréquation raisonnables. Somme toute, ce qu'on a dit ces derniers mois sur l'importance que la conférence allait revêtir, se ramène à 87 millions. Qu'il me soit permis de comparer cette somme avec ce que nous avons fait quand nous étions au pouvoir pour aider les provinces à assumer leurs responsabilités. En 1956-1957, la somme globale des subventions accordées sans condition s'élevait à 552.6 millions de dollars.

Les subventions conditionnelles ont atteint 111 millions de dollars. Les versements aux institutions provinciales, les subventions aux universités et aux municipalités pour remplacer les taxes sur les immeubles fédéraux se sont élevés à 25.7 millions de dollars, soit un grand total de \$689,300,000. Mais je ne prendrai pas les chiffres de 1956-1957 comme base, car il y a eu des changements au printemps de 1957, si j'ai bonne mémoire. En 1957-1958, le montant total des subventions sans condition a atteint 658.4 millions de dollars, celui des subventions conditionnelles, 144.8 millions, celui des versements aux institutions provinciales, 34.1 millions, soit un grand total de 837.3 millions.

L'année suivante, le grand total a atteint 1,037.9 millions. L'année d'après soit 1959-1960, le total s'élevait à 1,264.2 millions. Les prévisions pour 1960-1961 étaient de 1,326 millions et pour 1961-1962, de 1,460 millions. En d'autres termes, sans tenir compte des chiffres moins élevés pour 1956-1957, alors que nous étions au pouvoir, de 1957 à 1962, nous avons augmenté de 623 millions de dollars le montant des subventions sans condition aux provinces, des subventions conditionnelles et des versements aux institutions provinciales. Voilà une des raisons pour lesquelles nous avons enregistré un déficit pour cette période. N'eût été l'assistance supplémentaire que nous avons accordée aux provinces et les suppléments que nous avons versés durant tout ce temps-là, nous n'aurions pas eu de déficit, sauf une année. Je le répète, il y a eu augmentation de près de 700 millions de dollars sur 1956-1957. Comparez cela avec ce qui s'est fait ici. On espérait beaucoup, mais tout ce qui en est résulté a été la répartition d'un montant global, y compris l'augmentation de la quote-part des droits successoraux, s'élevant à 87 millions de dollars.

Je n'énumérerai pas le montant des augmentations que nous avons accordées aux diverses provinces durant notre mandat quand nous avons, les premiers au Canada, reconnu la nécessité de donner aux provinces les moyens

de s'acquitter des responsabilités que leur octroie la constitution canadienne. J'aimerais savoir exactement ce qui s'est passé et qui a empêché la mise en œuvre, en novembre, des engagements pris en avril. Qu'a-t-on promis pour mars prochain? Tout ce qui a résulté de cette conférence, c'est que le gouvernement a reconnu qu'il ne pouvait plus empiéter arbitrairement sur les droits des provinces mais qu'il devait les consulter. Fort bien. C'est ce que nous essayons d'enseigner au gouvernement actuel depuis le début de la session. Il a appris sa leçon maintenant. Il l'a apprise relativement aux subventions aux municipalités. Il l'a apprise relativement au régime de pensions. Il l'a apprise maintenant dans d'autres domaines.

Quant au communiqué, s'il y a jamais eu un document conçu avec un désir de voiler les lacunes de la conférence, c'est celui-là. Voici le texte du communiqué:

Les gouvernements du Canada et des dix provinces se sont réunis à Ottawa...

Je passe les mots de trop.

Leurs discussions ont montré que tous reconnaissent que l'étendue et la diversité du pays posaient des problèmes exceptionnels au gouvernement qui cherchait à s'acquitter de ses responsabilités croissantes dans l'intérêt le mieux compris de la collectivité.

Il n'était pas nécessaire qu'ils se réunissent pour affirmer pareille chose. Tout le monde le savait.

Tous se sont montrés très sensibles aux problèmes différents qui se posent à chaque province et au gouvernement fédéral.

Aussi la conférence, animée de cet esprit, a-t-elle convenu que le gouvernement au Canada doit être un fédéralisme coopératif qui assure une étude complète, approfondie et permanente des problèmes propres aux divers gouvernements.

C'est pour cela que nous avons lutté. On convient qu'il faut arriver à rendre les rapports très étroits et continus. Le communiqué parle ensuite des programmes mixtes. Il n'y a que quelques semaines, on allait y mettre un terme; les provinces qui le voulaient pourraient s'en retirer. Mais voici ce qu'on nous dit maintenant:

La conférence est donc convenue qu'il est particulièrement nécessaire de réexaminer sur un pied permanent les ententes fiscales et les programmes mixtes ainsi que les rapports qui existent entre les unes et les autres. Il est convenu que ces questions feront l'objet d'une étude conjointe des autorités en vue d'une autre réunion de la conférence fédérale-provinciale au début de 1964.

En ce qui concerne les paiements de péréquation, le communiqué ajoute:

Ces modifications devraient entrer en vigueur au cours de la prochaine année financière. Les provinces ont exposé leurs vues à cet égard.

Ils ne sont pas tombés d'accord là-dessus; le premier ministre l'a admis aujourd'hui. Il est question ensuite dans le communiqué d'une loterie fédérale et de projets de loi visant à